

Procès-verbal de l'Assemblée générale HECH tenue le 1^{er} avril 2000 à l'hôtel *Stazione* à Mendrisio

* * * * *

Le Président Hugo Wenger ouvre la séance à 14h00 en saluant les membres présents et en saluant les invités Messieurs Henri Heizmann et Roland Jordan représentants des CFF. Il excuse M. P. Vetter représentant de l'assurance retenu par la maladie. Il demande aux intervenants de s'exprimer dans leur langue (français, Hochdeutsch ou italien). M. Sébastien Jarne effectuera la traduction française si nécessaire. Il se réjouit ensuite de pouvoir fêter le 5^e anniversaire de notre association au Tessin et remercie chaleureusement les collègues tessinois qui ont fait tout ce qu'il fallait pour que ces journées soient riches en souvenirs pour chacun.

Le Président excuse les associations suivantes qui n'ont pu participer à ces assises :

- Club du tramway de Fribourg
- DBB Verein Dampfbahn Bern par Ernst Blätter
- TMZ Verein der Tram-Museum Zürich
- Liliba AG Aarwangen

Personne ne demandant une modification de l'ordre du jour envoyé avec l'invitation, l'assemblée, peut se dérouler selon l'ordre du jour prévu, soit :

1. Election d'un scrutateur
2. Approbation du P.V. de l'AG du 20.03.1999
3. Approbation du rapport de l'exercice 1999
4. Approbation des comptes 1999 et du budget 2000
5. Admission de nouveaux membres
6. Propositions du comité concernant une modification des statuts (art. 3 et art. 6)
7. Proposition des membres
8. Informations de nos invités
 - M. Henri Heizmann, Division du trafic voyageurs CFF (charter)
 - M. Roland Jordan, Division de l'infrastructure (marketing réseau)

Il est rappelé que chaque association ne dispose que d'une seule voix et que les membres au statut d'observateur n'ont qu'une voix consultative.

La feuille de présences établie en début de séance recense la participation de 31 personnes représentant 20 associations membres, 2 associations avec statut d'observateur depuis la dernière assemblée, 1 association invitée à se présenter et 2 invités.

1. Election d'un scrutateur

Monsieur Martin Biber des Zürcher Museumsbahn est élu par 22 voix.

2. Approbation du P.V. de l'AG du 20.3.1999 tenue à Delémont

Le protocole de la dernière assemblée a été joint en version française avec l'invitation. Il est approuvé avec remerciement à son auteur, étant précisé qu'il est toujours rédigé dans la langue du secrétaire ad hoc qui est confirmé dans sa tâche pour 2000.

3. Approbation du rapport 1999

Comme il a été joint à la convocation à l'assemblée, le Président demande si des compléments d'information sont désirés. Comme ce n'est pas le cas, il est approuvé à l'unanimité.

4. Approbation des comptes 1999 et du budget 2000

Le caissier a distribué en début de réunion le résumé des comptes de l'exercice débutant le 1.1.1999 et se terminant le 31.12.1999 qui fait apparaître un excédent de recettes. Le rapport des réviseurs daté du 27.3.2000 recommandant l'approbation de ces comptes figurait au dos de ce résumé. Notre caissier Thomas Pulfer reste à disposition pour commenter les résultats si nécessaires. Personne ne demandant la parole, les comptes sont approuvés par 21 voix, le caissier n'ayant pas participé au vote.

Le comité n'a pas élaboré de budget pour l'année 2000, aucune activité financière n'étant encore planifiée à ce jour.

5. Admission de nouveaux membres

Le comité propose d'accepter les 5 associations suivantes :

- VDB Vereinigte Dampf-Bahnen Emmental und Worblental-Solothurn, 3550 Langnau.
Il s'agit d'une ancienne section Eurovapor qui circule sur le réseau des chemins de fer régionaux du Mittelland.
Proposition acceptée par 21 voix
- CTVJ Compagnie du Train à vapeur de la Vallée de Joux, 1347 Le Sentier.
Circule depuis de nombreuses années entre Le Pont et Le Brassus. Les questions relatives aux assurances les ont poussés à solliciter leur admission à HECH.
Proposition acceptée par 21 voix
- Association Liliba AG, 4912 Aarwangen, représentée par Urs Baumann excusé, propriétaire d'un wagon-restaurant et d'un fourgon CIWL circulant comme véhicule privé dans le parc des CFF. Les travaux d'entretien et de restauration sont effectués par des bénévoles, ce qui répond aux statuts HECH.
Proposition acceptée par 20 voix avec une voix contre.
- Verein 1020.042-6, 9463 Oberriet.
Monsieur Doll présent à l'assemblée présente cette association qui possède une crocodile autrichienne ainsi que des voitures inox françaises immatriculées sur les CFF. M. Doll qui travaillait chez Rocco a dû cesser ses activités pour raisons de santé.
Proposition acceptée par 20 voix et une abstention
- Classic Rail Locomotives, 2300 Le Chaux-de-Fonds, groupement régional romand
Monsieur Michel Pousaz explique que cette association a été fondée en 1998.
Plusieurs membres interviennent pour regretter que le nom de « Classic Rail » soit conservé par cette association après les problèmes survenus à la suite de la vente par une société Classic Rail Locomotiv suisse alémanique de machines au Mittelthurgau-Bahn. Un représentant des CFF signale qu'à la suite de cette affaire l'entreprise a décidé de démolir les locomotives dont le réseau désire se séparer plutôt que de les vendre à des amateurs. Certaines associations craignent

d'admettre comme membres HECH des associations suivant des buts lucratifs non conformes à l'éthique visant la sauvegarde du patrimoine ferroviaire.

Cette association est néanmoins acceptée par 10 voix favorables, 1 voix contre et 10 abstentions !

Le Président donne ensuite la parole à un représentant de l'Association Amici della Ferrovia Mesolcinense qui signale qu'une nouvelle société d'exploitation a été fondée avec les membres antérieurs sous le nom Società Mesolcinense ferrovia e turistica avec siège à Bellinzona au lieu du canton des Grisons.

Le Président prend note de cette modification qui n'a pas besoin d'être soumise au vote puisqu'il ne s'agit que d'une succession de société. Il souhaite bon vent à ce nouveau partenariat qui devrait profiter au maintien du chemin de fer.

6. Proposition de modification des statuts

Elle a été envoyée aux membres avec la convocation à cette assemblée. Il s'agit de préciser le statut des membres de notre association pour éviter de devenir une deuxième association de chemins de fer privés.

La modification de l'article 3 entraîne celle de l'article 6.

La proposition du comité est acceptée par 20 voix.

7. Proposition des membres

L'association Ballemberg-Dampfbahn a demandé que le procès-verbal soit dorénavant rédigé en langue allemande. Le Président signale que le comité obtient gratuitement le PV en français ; en principe chacun intervient dans sa langue maternelle, sans utiliser de dialecte. La proposition est cependant soumise au vote. 2 voix sont favorables à une traduction en langue allemande, 10 voix sont contre un tel exercice.

8. Informations des invités

- M. Henri Heinzmann salue les participants et rappelle les propos qu'il avait tenus à l'assemblée de Delémont.

La variante Easy ne devrait plus guère entrer en considération, les CFF souhaitant même créer une fondation pour le matériel historique, tant moteur que remorqué.

Rail Away, avec siège à Luzern, est le partenaire à contacter pour les trafics de groupes et d'individuels particuliers.

Le trafic charter pour les Touropérateurs sera à Zürich alors que les voyages en groupes seront concentrés à Bâle, Lausanne et Zürich.

- M. Roland Jordan expose son point de vue sur la variante Do it Yourself qui exige le respect des prescriptions et des qualifications du personnel, des véhicules en état avec les systèmes de sécurité exigés (ZUB) y compris les trains de travaux ainsi qu'une autorisation de l'OFT pour chaque tronçon emprunté. Les membres présents procèdent ensuite à un échange de points de vue sur les sujets présentés. Une copie des feuilles présentées par les invités sera jointe au PV de l'assemblée ou adressée avec les prochaines informations.

Afin que le comité puisse disposer d'une documentation de base sur les associations membres, un questionnaire a été élaboré. Il est remis à chaque participant avec prière de le renvoyer avec les statuts et le rapport de gestion de chacune des associations. Ces documents devraient être adressés spontanément chaque année au comité.

La prochaine assemblée est prévue à Interlaken à l'instigation du Ballenberg Bampfbahn qui est vivement remercié pour cette proposition qui pourrait se dérouler également sur deux jours.

Au chapitre des éléments de dernière minute, le Président présente la proposition du Verein Pacific 01.202 d'élaborer un manuel d'exploitation précisant à l'intention de l'OFT l'organisation d'une association, la spécificité du matériel roulant, l'utilisation des infrastructures, la formation du personnel des locomotives et des trains, les examens nécessaires, etc.

Ce document de base pourrait être mis à la disposition des membres HECH moyennant par exemple une contribution de CHF 500.00.

Le Président remercie pour cette précieuse initiative et souhaite qu'un groupe de travail s'active pour mener à bien la réalisation de ce document.

Plus personne ne demandant la parole, le Président peut clore cette assemblée en remerciant chacun pour sa participation constructive pour le bon fonctionnement de HECH.

Le rédacteur du P.V.

Bernard Philippin
20.4.2000